

Note n° 48 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 12 août 2018

L'efficacité des aides sociales

Selon Macron « on met un pognon de dingue dans les minima sociaux et les gens ne s'en sortent pas ». Cette provocation a incité l'ONPES, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à publier un communiqué qui rappelle des faits incontestables :

- **Les plus pauvres touchent** les minima sociaux, les allocations familiales, les aides au logement, des aides sociales non obligatoires des collectivités locales et des secours d'associations. La dépense totale s'élève à 4,6 % du PIB et représente 14 % des dépenses de protection sociale obligatoire, ce qui correspond à leur poids dans la population (14 % sont sous le seuil de pauvreté). Pour l'ONPES, « ce n'est pas choquant » et « cela pourrait être davantage ».
- **Les aides sociales sont efficaces** : sans elles, le taux de pauvreté, avant impôt et prestations sociales, est de 23,6 % ; après il n'est que de 13,6 % : près de 5 millions de personnes sortent ainsi de la pauvreté.

De plus, le modèle social français, comparé à celui des autres pays, montre son efficacité :

- **Moins de pauvres en France** : 13,6 %, à comparer aux 17,3 % en moyenne en Europe, 16,5 % en Allemagne, 15,9 % au Royaume-Uni, 20,6 % en Italie...
- **Les Français pauvres le sont moins qu'ailleurs** et ont un niveau de vie proche du seuil de pauvreté. L'écart entre le niveau de vie moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté est seulement de 16,6 %, au lieu de 25 % en Europe, de plus de 30 % en Roumanie, Grèce, Espagne et Bulgarie.
- **Les inégalités de revenus sont moindres**, grâce à la redistribution qui se compose à 2/3 des prestations sociales et pour 1/3 des prélèvements (cotisations sociales, contributions sociales et impôts sur le revenu, taxe d'habitation). Le revenu moyen en France, par an et par unité de consommation, pour les 10 % de personnes les plus pauvres, devraient être de 3 080 € mais, après la redistribution, il passe à 9 860 €. Pour les 10 % les plus riches, c'est l'inverse, leur revenu qui devrait s'élever à 72 690 € passe à 55 800 €. Les riches devraient avoir 23,6 fois plus que les pauvres, grâce à la redistribution, ils n'ont « que » 5,7 fois plus.

Macron, pour ses cadeaux aux riches, cherche des économies sur le dos des autres, il souhaite remplacer notre efficace modèle social par celui mis en place il y a 25 ans aux États-Unis, pour réduire les aides sociales et faire accepter les emplois mal payés. Notre modèle est critiquable, améliorable, mais il fonctionne plutôt bien et le réduire aurait des conséquences dramatiques pour beaucoup. Avec son discours, Macron nous dit qu'il estime qu'il n'y a pas assez de pauvres en France.

Pour d'autres arguments : le communiqué de l'Onpes (cliquer [ici](#)) et l'article d'Alternatives économiques (cliquer [ici](#)).

Dégâts collatéraux des seniors maintenus au travail

Les réformes des régimes de retraite incitent, parfois imposent, de partir en retraite de plus en plus tard. L'âge de départ à la retraite en Europe est passé de 61,5 ans en 2000 à 63,4 ans en 2016. Dans la zone euro, le taux d'activité des 50-74 ans est passé de 36,9 % en 2003 à 49,4 % en 2017, celui des 65-74 ans a presque doublé, passant de 4,7 % à 8,1 %. Tous les pays sont concernés par l'augmentation de la place des seniors dans le marché du travail. En France en 2017, 5,2 % des 65-74 ans sont actifs, au lieu de 1,7 % en 2003.

Cette évolution est favorisée par « la quasi-disparition des dispositifs de préretraite publics ou encore l'impossibilité désormais pour un employeur privé de mettre à la retraite un salarié sans son accord explicite avant ses 70 ans », signale le Cnam.

Les dégâts collatéraux sont nombreux :

- **Baisse des salaires** : le nombre d'actifs augmente ainsi que le nombre des personnes cherchant du travail. La Banque de France affirme que cela « a tendance à faire baisser le montant du salaire dans la négociation avec l'employeur » et que « les travailleurs plus âgés perçoivent des salaires horaires plus élevés en moyenne, mais que ceux-ci progressent peu ... car le poste et le salaire atteignent souvent un plateau et ont donc tendance à moins évoluer ». Ses projections précisent qu'une « augmentation de 10 % du taux de participation des 55-64 ans induit une baisse de l'inflation salariale de 0,3 % ».

C'est la confirmation de ce que nous disons à Solidaires : en laissant plus longtemps au travail les salarié-e-s, les gouvernements accroissent le chômage, lequel permet aux patrons de baisser les salaires.

- **Augmentation de 13 % du coût des arrêts maladie en 4 ans**, avec une accélération la dernière année (+ 4,6 %), car la durée de l'arrêt augmente avec l'âge : 18 jours par an pour les moins de 25 ans, 28 jours à 37 ans, 52 jours pour les 55-59 ans et 76 jours pour les plus de 59 ans ! C'est normal, les affections de longue durée, les conséquences d'une longue carrière et le montant des salaires donc des indemnités augmentent avec l'âge. Les plus de 59 ans représentent 7,7 % des indemnisations en 2016, au lieu de 4,6 % en 2010 !

Selon le COR : baisse des pensions mais déficit des comptes retraite

Le COR, Conseil d'Orientation des Retraites, a publié son rapport annuel qui actualise ses projections à court, moyen et long terme du système de retraite, quasiment revenu à l'équilibre en 2017 grâce à la baisse des pensions.

Le COR prévoit (dans le cadre du système actuel, que Macron veut modifier en 2023) un déficit de 4,5 milliards d'euros sur 316 milliards de dépenses, soit 0,2 % du PIB en 2022, puis de 0,4 à 0,9 % du PIB selon l'évolution de la croissance. Il explique ce déficit par l'augmentation des dépenses du fait de l'augmentation du nombre de retraité-e-s et par la baisse des recettes dans le pourcentage de PIB, de 13,4 % du PIB à moins de 13%, à cause de la baisse du taux de prélèvement (de 31 à 29 %).

Il décrit un avenir sombre pour les retraité-e-s, le **taux de remplacement** par génération (la pension par rapport à l'ancien salaire) serait en moyenne, de 75 % pour celle de 1958, entre 62 et 69 % (selon la croissance) pour 2000, et ces pourcentages seraient, après une carrière entièrement au SMIC, sans coefficient de solidarité ARRCO, de 80 % (génération 1958), entre 67 et 75 % (génération 2000).

Selon le COR, l'équilibre pourrait revenir en 2036 (si la croissance s'élève à 1,8 %) ou en 2040 (si 1,5 %) ou en 2070 (si 1 %), « grâce » aux économies sur les retraites : la pension moyenne était égale en 2015 à 105,6 % du revenu moyen, elle diminuerait entre 89 et 95 % du revenu en 2040 et entre 77 % et 89 % en 2070.

Cette forte baisse relative des pensions compense l'augmentation du nombre de retraité-e-s : 1,7 cotisant par retraité en 2017 et 1,3 en 2070, du fait du papy-boom, de l'augmentation de l'espérance de vie, malgré le départ en retraite de plus en plus tardif (61,8 ans en 2017 ; 64 ans en 2030).

Pour voir l'ensemble du rapport, cliquer [ici](#).

Le COR s'appuie toujours sur des hypothèses contestables (voir note UNIRS n° 31), comme la remise en cause de l'immigration (70 000 arrivées par an au lieu de 100 000) ... alors que frappent aux portes les réfugié-e-s pour cause économique, climatique, de guerre... et que la France ne respecte pas ses engagements européens. Le COR prévoit l'avenir en 2070 de personnes dont la majorité n'est pas encore née !

Le scénario de baisse des retraites dans le PIB est scandaleux dans une période où le nombre de personnes en retraite augmente !

Les calculs du COR montrent que, dans une hypothèse de 1,3 % de gain de productivité, il serait possible d'équilibrer les systèmes de retraite en 2070 et de maintenir la pension par rapport au salaire moyen, en augmentant les cotisations de 1,3 point, soit + 0,025 point par an jusqu'en 2070.

La baisse du taux de remplacement permet la répartition de la masse des pensions entre de plus en plus de retraité-e-s. La loi de 2003 de Fillon retenait l'objectif d'une pension minimale à 85 % du SMIC net à l'issue d'une carrière au SMIC. Le ratio observé a été de 83,5% pour la génération née en 1951 ; de 80,5% pour la génération 1958 ; il devrait baisser à 73 % pour la génération 1990. Pourquoi renoncer à l'objectif qu'avait concédé le pourtant fort libéral Fillon ?

De moins en moins de cotisants pour un retraité : la société ne peut-elle pas consacrer un peu plus de richesse aux personnes en retraite ? Passer de 1,7 à 1,3 en un peu plus de 50 ans représente un effort de 23,5 %, à comparer à celui réalisé ces 50 dernières années : 100 %.

Le COR annonce un déficit artificiel pour le court-moyen terme, produit d'un fort chômage, d'un sous travail des femmes, de salaires contenus et de cotisations en baisse, de réduction du nombre de fonctionnaires, d'une immigration en baisse... Nous revendiquons le partage du travail entre toutes les mains disponibles, le maintien du niveau de vie des retraité-e-s, c'est-à-dire l'augmentation du poids des retraites dans le PIB.

Un système de retraite à points inefficace

Macron pour sa future réforme des retraites s'inspire du système à points suédois, où le gouvernement promet de débloquer 400 millions d'euros pour aider les retraité-e-s, les grands perdants de ce système mis en place en 1994. Plus de 300 000 retraité-e-s suédois perçoivent moins de 1 165 euros par mois, soit près de 17 % des plus de 65 ans et 25 % des plus de 75 ans.

Les Suédois ont le « choix » de leur date de départ en retraite, ils devraient travailler jusqu'à 67 ans pour garder une retraite à 60 % de leur ancien salaire, comme avant, mais ils s'arrêtent à 65 ans et ne touchent que 53 %. Les femmes, victimes du temps partiel, perçoivent 600 € de moins de retraite que les hommes.

Pour une bonne retraite suédoise, il faut une retraite complémentaire, un travail très bien payé à temps complet et partir en retraite plus tard.

